

MASTER RECHERCHE MAQUETTE NUMERIQUE ET IMMERSION VIRTUELLE

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 3

UE	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
UE1 Management Stratégique							
	60			60	4,5	CC	4.5
UE 2 Langues	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	30			30	2	CC	2
UE 3 Modélisation 3D	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	25			25	3,75	CC	3.75
UE 4 Maquette numérique	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	25			25	3,75	CC	3.75
UE 5 Interfaces de réalité virtuelle	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	25			25	3	CC	3
UE 6 Gestion de la maquette virtuelle	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	25			25	3	CC	3
UE 7 Ingénierie simultanée	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	25			25	3	CC	3
UE 8 - Environnements virtuels, aspects humains	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	25			25	3	CC	3
UE 9 - Etude bibliographique	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
	-	-	-	-	4		4
TOTAL S1	240			240	30		

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

SEMESTRE 4

UE	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	total coef
UE 10							
Projet de recherche	-	-	-	-	30	CC	30
TOTAL S2					30		

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● **Sessions d'examen : précisions**

La deuxième session se déroulera sous forme d'oraux ou d'écrits selon les UE. Elle portera sur l'ensemble des UE suivies par l'étudiant non validées en première session. La note obtenue remplacera la note correspondante de première session.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.